

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal de  
Cloridorme tenue le 12 décembre 2011 à  
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne  
Jean Paul Huet  
Jean Louis Clavet  
Valère Huet  
Cyrice Côté  
Mme Sonia Côté

ABSENT : aucun

Étaient également présentes  
Mesdames Marie Dufresne, directrice  
générale et Léona Francoeur  
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,  
chef pompier.

Son honneur le maire, madame Jocelyne  
Huet, constatant qu'il y avait quorum  
déclare la séance ouverte.

**4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution #324-12-11

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du  
jour tel que présenté soit et est  
adoptée.

- a) Taxes accise 2005-2009
- b) Heures formation Y.Pruneau
- c) Transfert compte inactif
- d) Soumission souffleuse

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS**

Résolution # 325-12-11

Approbation du procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 14 novembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le  
procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil municipal tenue le 14 novembre  
11, au moins vingt-quatre heures avant  
cette séance, la secrétaire est  
dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD  
DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que  
le procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal tenue le 14  
novembre 2011 est approuvé tel que  
présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

---

Résolution # 326-12-11

Approbation du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du conseil  
municipal tenue le 16 novembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 11, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 novembre 2011 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 327-12-11

Approbation du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du conseil  
municipal tenue le 28 novembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 11, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2011 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 328-12-11

Approbation du procès-verbal de la  
séance extraordinaire du conseil  
municipal tenue le 30 novembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 11, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 2011 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6- CORRESPONDANCE DU MOIS

6.1 : Gouvernemenet du Québec : Accusé réception Accès logis  
6.2 : Affaires Municipales : Accusé Code éthique  
6.3 : Sécurité Civile : Avance de 20 000\$ Aréna  
6.4 : Québec : Stratégie eau 01-04-12  
6.5 : Mini-Scribe; Pour votre information  
6.6 : Jardin de méfis : plants élyme de sable  
6.7 : Muni-Scribe : Pour votre information  
9.1 : Fondation Cornélius Brotherton : Versement 2012  
9.2 : Calendrier des séances pour 2012  
9.3 : Invitation : Lancement livre Mme Marceline Richard

Des photocopies de toute la correspondance ont été transmises aux membres du conseil.

## 7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire demande aux conseillers de nous entretenir de leur dossier respectif.

Raynald Dufresne : rien de spécial pour ce soir-projet en route

Sonia Côté : rien

Jean Paul Huet : ouverture de la patinoire

Jean Louis Clavet : souffleuse- téléphone route de St-Yvon

Valère Huet : rotation des livres- en janvier préparation des boutiques

Cyrice Côté : marina- fait demander formulaire pour dragage au printemps

Madame le maire : rétrospective des rencontres et réunions diverses

## 8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> novembre AU 30 novembre 2011

Résolution # 329-12-11

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de novembre de la municipalité pour un montant de 71 683.10, et de 1 764 361.10\$ du projet. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

\_\_\_\_\_  
Marie Dufresne, sec-trés.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 330-12-11

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

**SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU** le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Résolution # 330/A-12-11

Usine de traitement des eaux usées  
Païement de facture INSPECSOL  
Phase 2b

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a entamé les travaux de construction de l'usine de traitement des eaux usées (phase 2b) à l'automne 2011 et qu'une surveillance au chantier était requise pour le volet de la géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a mandaté le laboratoire InspecSol pour la réalisation de la surveillance des travaux de l'usine de traitement des eaux usées. (Réf. : Résolution 244-09-11);

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2011, Inspecsol a présenté une première facture (no 132746) d'un montant de 3 503,50\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Roche ltée, suite à l'analyse de la facture 132746 et considérant l'avancement du projet et les travaux effectués, considère cette facture juste. Roche a émis une recommandons de paiement de la totalité de la facture, du montant de 3 503,50\$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité paie la totalité de la facture 132746 de 3 503,50\$ taxes en sus.

QUE ce montant soit assujetti au règlement d'emprunt no 2008-04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Résolution # 331-12-11

Fondation Cornelius Brotherton

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement  
pour l'année 2011 au montant de 338.40\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 332-12-11

Calendrier des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Louis Clavet conseiller et résolu :

QUE le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2012**, qui se teindront le **lundi** et qui débiteront à **19h30** :

- |                |               |
|----------------|---------------|
| • 9 janvier    | * 13 février  |
| • 12 mars      | * 9 avril     |
| • 14 mai       | * 11 juin     |
| • 9 juillet    | * 27 août     |
| • 10 septembre | * 9 octobre   |
| • 12 novembre  | * 10 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 333-12-11

Dossier conseillers/ responsabilité

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET IL EST RÉSOLU les responsabilités suivantes dévolues aux conseillers (ère).

**Responsable Eau potable-égout , Politique d'Eau et la Pénélope = Raynald Dufresne**

**Responsable Sécurité publique-Politique familiale = Sonia Côté**

**Responsable du dossier Aréna = Jean Paul Huet**

**Responsable de la VOIRIE MUNICIPALE & Premier Répondant et Pompiers = Jean Louis Clavet**

**Responsable du dossier CULTUREL ET TOURISTIQUE = Valère Huet**

**Responsable du dossier INFRASTRUCTURES**

**DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE = Cyrice Côté**

QUE le conseil autorise les sorties advenant le cas ou elles sont obligatoires pour l'avancement des dossiers et que la résolution n'a pu être passée avant. Le conseiller a l'obligation d'en aviser le conseil par la suite et de remettre un rapport à la première séance qui suit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 334-12-11

Redevances Recyq-Québec/ quote part  
Petite-Vallée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme dessert la municipalité de Petite-Vallée en lui procurant le service de récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE Recyq-Québec compense les municipalités en leur versant un montant établi selon le tonnage récupéré;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2009, la municipalité a reçu un montant de 10 707.09\$ représentant le total de tonnage des deux municipalités;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme remette un montant de 1 889.48\$ représentant la part de la municipalité de Petite Vallée pour l'année 2009.

QUE le montant a été établi au pro-rata de la population (10 707.09 divisé par 527 résidences (soit 93 Petite-Vallée et 434 Cloridorme) et multiplié par 93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 335-12-11

Maire-suppléant

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil nomme monsieur Raynald Dufresne comme maire-suppléant pour les prochains six mois.

Monsieur Dufresne accepte.

Contre : Sonia Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 336-12-11

Heures de formation chef pompier

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Selon l'entente survenue avec le chef pompier de lui verser un montant de 1 441.80\$ en compensation pour ses heures de formation (officier non-urbain).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 337-12-11

Taxe d'accise 2005-2009

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil entérine les travaux réalisés dans le cadre de la taxe d'accise 2005-2009 et termine avec un déficit.

QUE correctif concernant la TPS soit effectué dans la reddition de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 338-12-11

Transfert de fonds/compte inactif

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil transfère le montant de 169.99\$ du compte 53494 au compte 53495.

QUE le compte 53494 change de nom pour : entretien et exploitation des réseaux égout et aqueduc.

ET QUE le transfert, suite à la taxation, soit effectué du compte courant à chaque début d'année, compte tenu que l'on connaît le montant relié à ces activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 339-12-11

Soumission achat souffleuse

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale à faire parvenir un devis pour soumission pour une souffleuse adaptable sur la pépîne.

QUE le conseil effectuera l'achat par crédit bail au moment opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 340-12-11

Déconnection surpresseur Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU : d'attendre  
au printemps pour déconnecter le  
surpresseur à cause des pièces qui sont  
à l'intérieur et qui doivent continuer  
à être dans un lieu chauffé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Valère Huet donne avis de  
motion qu'à une prochaine réunion il  
proposera l'adoption d'un règlement  
portant sur l'adoption du budget pour  
l'année 2012, de même que l'imposition  
des taxes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire invite les citoyens  
à la période de questions.

Question sur la vieille maison de  
Petite-Anse et projet égout St-Yvon.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé la séance  
est levée à 20h05.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que  
la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal ».

---

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière





COMPTES À PAYER POUR LA RÉUNION  
DU 12 DÉCEMBRE 2011

---

1. *M.R.C. : Formation des pompiers ,  
2 938.96 \$*
2. *Groupe Altus : Équilibrage du rôle  
d'Évaluation : 15 875.45 \$*
3. *Groupe Altus : Impression rôle et  
registre+calcul : 3500.35\$ + mise à jour  
4 543.90\$*
4. *Groupe Ohméga : Thermomètre chloration :  
132.63 \$+ 647.80\$*
5. *Extincteurs Y.B. : Service incendie : 486.23  
\$*
6. *M.G.L. : Achat de chlore :  
1 093.31 \$*
7. *Formation continue : Formation Yvan  
Pruneau : 1 020.00 \$*
8. *Pavage Beau Bassin /division DJL :  
1 327.61\$+345.87 \$+5 420.10\$  
(Rte Poirier : 4 082.40+ rte de la Pointe :  
675.20\$) + 2 991.54\$*
9. *Inspect Sol, 25 121.79\$ et 6 511.95\$*
10. *Lafontaine Leclerc décompte # 3=  
23 533.67\$ (usine de traitement) décompte #  
5 travaux 1 091 539.65\$*
11. *G.Coulombe, réparation lumières de rues  
1 298.74\$*
12. *PG Solutions, contrat entretien 2012-  
5 212.06\$*
13. *Jacques Bouchard, notaire 432.92\$*